PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Dans le cadre de la convention de jumelage entre le Lycée Joliot Curie à Sète, le Centre Régional d'Art Contemporain Occitanie à Sète et le Musée régional d'art contemporain Occitanie à Sérignan

Entre :

L'établissement public local d'enseignement, Lycée Joliot Curie, 105 rue du Dauphiné, 34200 SÈTE, représenté par le chef d'établissement, Monsieur Jean-François PONS,

et

Le Centre Régional d'Art Contemporain Occitanie, 26 quai Aspirant Herber 34200 SÈTE, Service de la Région Occitanie dont le siège est situé 22 boulevard du Maréchal-Juin, 31406 Toulouse Cedex 9, représenté par Madame Carole DELGA, en qualité de Présidente du Conseil Régional Occitanie dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération de la Commission Permanente du 1er décembre 2023

et

Le Musée régional d'art contemporain Occitanie, 146 avenue de la Plage, BP 4, 34410 Sérignan, Service de la Région Occitanie dont le siège est situé 22 boulevard du Maréchal-Juin, 31406 Toulouse Cedex 9, représenté par Madame Carole DELGA, en qualité de Présidente du Conseil Régional Occitanie, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération de la Commission Permanente du 1er décembre 2023

PRÉAMBULE

La généralisation des interventions du Conseil Régional, au service des arts et de la culture dans les lycées et en faveur des jeunes, s'inscrit dans un véritable projet régional de conjuguer le respect de la diversité culturelle et la préservation des valeurs de la République. L'éducation artistique et culturelle s'adresse à tous les élèves des lycées de la région. Elle est un moment privilégié de rencontre avec l'ensemble des patrimoines et la création sous toutes ses formes. Elle est un facteur d'épanouissement personnel et une occasion de rencontres avec les artistes.

Établissements gérés par la Région Occitanie, Le Musée régional d'art contemporain (Mrac) à Sérignan et le Centre régional d'art contemporain Occitanie à Sète (Crac) s'inscrivent dans le cadre de cette politique régionale d'éducation artistique en direction des publics d'âge scolaire :

- Sensibilisation à l'art contemporain et approche transdisciplinaire à partir de la programmation du Mrac et du Crac
- Propositions d'outils pédagogiques adaptés aux différents niveaux et programmes scolaires
- Mise en œuvre de projets en collaboration avec les enseignants et avec l'aide des enseignants chargés de mission par la DAAC des services éducatifs

Ce programme régional d'éducation artistique dans les lycées prend forme dans la mise en œuvre d'un projet d'ensemble cohérent, conçu en commun dans le cadre d'une véritable relation contractuelle entre une institution culturelle et la communauté éducative. Il prend en compte les particularités locales.

Les caractéristiques principales de ce travail mené en complémentarité, qui s'étend au-delà d'un simple partenariat ponctuel, sont l'inscription dans la durée ainsi qu'une mise en œuvre réfléchie et organisée d'actions diversifiées.

Comme le rappelle la circulaire du 3 janvier 2005 cosignée par les Ministres de l'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication, l'éducation artistique et culturelle, inscrite dans la loi, est une dimension essentielle de la formation de tous et en particulier des jeunes (Décret n° 2006-830 du 11-7-2006 et circulaire n°2008-059 du 29-4-2008). Le partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture et de la Communication s'exerce dans les domaines de l'action culturelle, des enseignements et des activités artistiques, selon des modalités diverses et à tous les niveaux du système éducatif.

La circulaire n°92-129 du 30 mars 1992 détermine les objectifs et le cadre général des jumelages.

Le jumelage favorise, sur le long terme, un rapprochement des partenaires par l'exploitation des ressources de l'établissement scolaire et de l'établissement culturel (expression, documentation, échange d'informations) et par des actions de formations élaborées en commun. Des outils pédagogiques d'appropriation par les élèves d'objets ou de situations artistiques et culturelles peuvent être conçus par les enseignants en collaboration avec les professionnels de la culture.

La pérennité du jumelage est garantie par l'inscription des actions dans le projet d'établissement, notamment dans son volet culturel, ainsi que dans le contrat d'objectifs de la structure culturelle.

Les services éducatifs des structures culturelles ont un rôle déterminant pour l'éducation et constituent une offre artistique et culturelle de proximité. Les contrats d'objectifs signés par le Ministère de la Culture avec les structures culturelles intègrent un volet portant sur leur mission d'action éducative. Les missions et l'organisation d'un service éducatif sont précisées dans la circulaire n°93-142 du 3 mars 1993.

Une convention-cadre pluriannuelle de jumelage est conclue entre l'établissement scolaire, le Lycée Joliot Curie à Sète et les structures culturelles, le Musée régional d'art contemporain Occitanie à Sérignan (Mrac) et le Centre régional d'art contemporain Occitanie à Sète (Crac).

Pour chaque nouvelle année scolaire, une convention d'application vient préciser le projet comprenant les éléments suivants :
- les actions annuelles en partenariat entre le lycée et le Mrac et le Crac
- le budget prévisionnel
- les modalités d'évaluation du projet

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs du jumelage ainsi que le cadre de sa mise en œuvre.

Article 2 : Objectifs du projet pédagogique, artistique et culturel

Écrit de concert entre les différents partenaires, le projet comporte les axes suivants :
- des actions spécifiques (recherches, artistes associés, cadre des actions, médiations, expositions, lieux de monstration, etc.)
- un plan de formation des élèves, des enseignants, des médiateurs
- un dispositif de communication à l'égard des publics et des partenaires (rédaction de textes de présentation, communiqués à la presse, etc.)
- des critères d'évaluation spécifique
- un budget de fonctionnement équilibré, précisant notamment les subventions déjà allouées, et faisant apparaître éventuellement d'autres sources de financement

Les projets mis en place pourront favoriser la rencontre entre les élèves et les artistes ou professionnels de la culture. Ils comporteront une phase de restitution.
Les actions de médiation pourront toucher un public dépassant le cadre de l'établissement scolaire et de la structure culturelle et irriguer le territoire de proximité (population du quartier ou associations diverses).

Article 3 : Le financement

Le financement, entre les partenaires du projet, est conjoint. Il est constitué de budgets propres mais également de financements extérieurs recherchés auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, des collectivités territoriales et autres.

Article 4 : Constitution d'un comité de pilotage

Un comité de pilotage réuni au moins une fois par an, est constitué des représentants et des partenaires du projet de jumelage :
- pour l'établissement, le chef d'établissement ou toute personne désignée pour le représenter
- pour l'institution culturelle, son directeur ou toute personne désignée pour le représenter

Chacun des partenaires définit au regard des objectifs qui lui sont propres, les grandes lignes ou thématiques qui, dans le cadre des actions, pourront donner du sens au partenariat.

Il s'agit pour l'établissement scolaire d'articuler son projet d'éducation artistique et culturelle aux orientations et indicateurs choisis dans le cadre de son volet culturel du projet d'établissement ou contrat d'objectif.

Il s'agit pour les institutions culturelles de préciser leur politique en matière d'éducation artistique et culturelle, notamment en direction des publics scolaires ainsi que les ressources (exposition, dossier pédagogique, bibliographie) qui peuvent être mises à disposition de l'établissement.

Les publics visés et les périmètres géographiques des actions sont également définis.

Article 5 : Constitution et missions du groupe restreint

Un représentant de chaque partenaire rédige le projet annuel. Parallèlement à l'écriture du projet annuel, une grille d'évaluation est construite par le comité de pilotage pour évaluer les élèves impliqués dans le projet selon les critères d'évaluation spécifique définis ci-après dans la convention d'application. Le groupe restreint fait connaître le projet sur les territoires d'intervention des institutions concernées.

Le groupe restreint recueille les éléments d'évaluation des actions menées chaque année, les communique au comité de pilotage et aux autorités de tutelle. Un nouvel avenant annuel est proposé au vu de cette évaluation intermédiaire.

Article 6 : Durée, renouvellement, résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle prend effet à la date de sa signature.

Au cours de sa période de validité, la convention de jumelage pourra être modifiée, par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties, et ce à l'unanimité des parties.

La convention de jumelage pourra être dénoncée, à la demande de l'une ou l'autre des parties, après un préavis de trois mois (sauf cas de force majeure), et après épuisement des voies de conciliation si le motif de sa dénonciation provient d'un litige entre les parties.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif. Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solutions amiables seront déférés au Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait en trois exemplaires originaux à ....., le.....

Pour le Lycée Joliot Curie à Sète, Le Chef d'établissement, Jean-François PONS	Pour le Musée régional d'art contemporain et le Centre régional d'art contemporain, La Présidente du Conseil Régional Occitanie, Ancienne ministre Carole DELGA

CONVENTION D'APPLICATION
Projet année scolaire 2023-2024

Article 1 : Objectifs de chacun des partenaires

- Pour la Région Occitanie :

La généralisation des interventions du Conseil Régional Occitanie, au service des arts et de la culture dans les lycées et en faveur des jeunes, s'inscrit dans un véritable projet régional de conjuguer le respect de la diversité culturelle et la préservation des valeurs de la République. L'éducation artistique et culturelle s'adresse à tous les élèves des lycées de la Région. Il s'agit d'un moment privilégié de rencontres avec l'ensemble des patrimoines et la création sous toutes ses formes. C'est un facteur d'épanouissement personnel et une occasion de rencontres avec les artistes.

Établissements gérés par la Région Occitanie, le Musée régional d'art contemporain (Mrac) à Sérignan et le Centre régional d'art contemporain (Crac) à Sète s'inscrivent dans le cadre de cette politique régionale d'éducation artistique et culturelle en direction des publics scolaires :

- Sensibilisation à l'art contemporain et approche transdisciplinaire à partir de la programmation du Mrac et du Crac
- Proposition d'outils pédagogiques adaptés aux différents niveaux et programmes scolaires
- Mise en œuvre des projets en collaboration avec les enseignants et avec l'aide des enseignants chargés de mission par la DAAC des services éducatifs

- Pour l'établissement scolaire :

Les objectifs inscrits dans le volet culturel du projet d'établissement et les objectifs pédagogiques et éducatifs sont :

- Permettre l'accès à la culture et à l'art contemporain à tous les élèves, ceci dans le cadre de l'égalité des chances ; favoriser l'ouverture de l'établissement à l'extérieur de celui-ci ; faire entrer la culture et l'art au sein de l'établissement
- Développer la place de l'histoire des arts dans les enseignements
- Donner accès aux élèves à l'art contemporain ; appréhender la création actuelle ; comprendre un mouvement artistique
- Articuler une démarche artistique et éducative avec le musée et le projet d'établissement

Article 2 : Projet pédagogique, artistique et culturel et description des actions communes

1. Actions spécifiques (artistes associés, cadre des actions, médiations, expositions, lieux de monstration, etc.)

Le Lycée Joliot Curie a pour projet des résidences d'artistes, intégrées au Projet Fédérateur et Structurant (PFS) de l'année scolaire 2023-2024 intitulé « Art et culture : diversité et richesse méditerranéennes, Un patrimoine vivant en lien avec l'Espace Lycéen d'Art Contemporain (ELAC) ». Ces résidences d'artistes doivent se dérouler chacune sur quatre semaines durant l'année scolaire en cours. L'artiste invité est Sylvain Fraysse, artiste de la collection du Mrac Occitanie.
Pour l'année scolaire 2023-2024, l'organisation de ce projet sera essentiellement axée vers un partenariat avec le Musée régional d'art contemporain à Sérignan et le Centre régional d'art contemporain à Sète, en tant que lieux ressources, ainsi que vers la mise en place d'une résidence de l'artiste Sylvain Fraysse.

Le Lycée Joliot Curie a pour projet des résidences d'artistes, intégrées au Projet Fédérateur et Structurant (PFS) de l'année scolaire 2023-2024 centré sur l'Espace Lycéen d'Art Contemporain (ELAC) ».

Note d'intention de Sylvain Fraysse :
« LA CIURMA »
Le projet pour cette année s'attachera à réfléchir aux relations qu'entretiennent son, images et mots.
Au regard de l'ouvrage de Christian Accaoui, La musique parle, la musique peint ; « Toute musique qui ne peint ni ne parle est mauvaise » : cette déclaration d'un compositeur protégé de Diderot, datée de 1771, apparait à l'auditeur contemporain comme un étrange paradoxe. La musique occidentale qu'elle ait voulu imiter ou référer est un art mimétique. Le médium sonore n'étant pas représentatif, contrairement aux mots et aux images, l'iconisme musical est nécessairement analogique.
Partant de ce constat, il s'agira d'interroger un nouveau langage sonore, que ce soit au travers de la composition, des propriétés sonores (hauteur, durées, intensités, etc...) ou des propriétés de déploiement dans les temps et l'espace de ces propriétés (thématique, variation, forme).
La proposition consiste à la réalisation sous forme d'installation sonore de la bande originale d'un film dont le scénario n'a jamais été réalisé.
« La Ciurma » est un scénario d'une quinzaine de pages écrit par Michelangelo Antonioni autour des années 1975/1976. Son action se déroule dans le port d'une petite ville portuaire perturbée une fin d'après-midi par l'arrivée d'un yacht à la dérive croisé par un chalutier et remorqué jusqu'ici.
Ce projet, qui aurait dû être tourné à Miami et au Mexique avec Matt Dillon comme protagoniste est, après une gestation de plusieurs années, définitivement annulé en 1988.

Sylvain Fraysse, durant sa résidence, rencontrera les classes de terminale et proposera, pour quelques-unes, un workshop. Il rencontrera également toutes les classes de niveaux différents qui souhaitent s'investir dans le projet.
Les élèves de l'option facultative d'histoire des arts seront étroitement associés à la résidence de Sylvain Fraysse.

Le projet pédagogique, organisé préalablement, s'articule autour de trois axes :

1) Deux classes de filières professionnelles seront mobilisées pour participer à l'élaboration technique d'une œuvre d'art contemporaine, dans le cadre des activités fixées par leur programme. Un groupe d'élèves de l'internat sera également sollicité.

2) Des équipes d'enseignants de disciplines générales du LP et des équipes d'enseignants de disciplines générales du LGT assureront quant à elles, dans le cadre du PFS, des séances pratiques autour de la conceptualisation de l'objet d'art, dans ses dimensions culturelles au sens large (artistiques, historiques, géographiques, littéraires, ...).
Chaque classe peut ainsi être sollicitée et un travail en lien avec le programme réalisé. Ces équipes rencontreront avec leurs élèves l'artiste afin d'observer le processus de création et s'entretenir avec lui.

3) Les élèves d'histoire des arts ou volontaires, qui reçoivent le même bénéfice que les autres élèves concernant ces actions, seront sollicités en mars, ainsi que les élus du Conseil de Vie Lycéen et tous les volontaires, pour organiser une exposition des œuvres réalisées. Celle-ci sera visitée par toutes les classes de l'établissement puis ouverte au public extérieur et à des classes d'autres établissements, primaires ou secondaires. Ils se chargeront également de la communication. Sur ce dernier point, les classes de BTS et STMG seront particulièrement impliquées. Enfin, la médiation auprès des publics, extérieur comme scolaire, sera assurée par des élèves volontaires qui, comme l'an passé, auront reçu une formation à cette fin, notamment en rencontrant des professionnels de la culture au Crac et au Mrac.
Ces activités sont toutes en lien avec le projet « Espace Lycéen d'Art Contemporain », inscrit dans le PFS et le projet d'établissement, et dont les objectifs sont la sensibilisation à l'art et à la culture en milieu sensible (parcours culturel), la sensibilisation aux métiers de la culture et de l'art (parcours avenir), la lutte contre l'absentéisme et l'échec scolaire.
L'ELAC a pour vocation de sensibiliser les élèves à l'art et à la culture, mais aussi à la pratique artistique et aux métiers liés à l'art et à la culture, tant dans les filières générales que dans les filières professionnelles. Cette organisation est en grande partie gérée par les élèves eux-mêmes (CVL, MDL et autres).

L'art contemporain étant l'axe principal du projet EAC du lycée Joliot Curie, d'autres artistes seront appelés à intervenir auprès des élèves afin de pouvoir les atteindre tous de façon approfondie et afin de leur montrer la diversité des cultures contemporaines et des créations. Ainsi, seront sollicités Pascale Ciapp (performeuse et intervenante au Crac), la compagnie Ode Courtiel (danse contemporaine), Gwen Samidoust, Rebecca Konforti, Sarah Thiriet, Romain Ruiz-Parcouret et Mehdi Melhaoui (artistes plasticiens dans des spécialités différentes).

L'établissement scolaire souhaite, dans le cadre d'une convention de jumelage, renouveler le partenariat étroit avec le Mrac et le Crac. La proximité géographique du lycée, la place importante des enseignements artistiques, sa salle d'exposition et le projet culturel du lycée, favorisent ce travail étroit avec les institutions culturelles. Plus largement, l'ensemble de la communauté scolaire sera concerné par ce partenariat qui donnera la possibilité aux enseignants de mettre en place des projets pluridisciplinaires et transversaux.

En lien avec le programme régional d'éducation artistique et culturelle, le Mrac et le Crac proposent aux élèves et enseignants du lycée Jolie Curie à Sète la mise à disposition des ressources du musée et du centre d'art : visites et médiations, documents de recherche et d'analyses, dossiers pédagogiques, fiches sur les œuvres, rencontres, etc.

Outre les visites régulières des expositions du Mrac et du Crac par les élèves du lycée Joliot Curie, les enseignants mettent en place des projets d'éducation artistique spécifiques.

Au Mrac, Sérignan :

Visite active de l'exposition des collections
Introduction par une médiatrice sur les notions d'art contemporain, de musée et de collection. À l'aide d'une fiche d'analyse d'œuvre, les élèves en petits groupes apprennent à la décrire et à la comprendre. Puis chaque groupe présente son œuvre à l'oral devant l'ensemble de la classe. (1h30-2h)

Visite par des élèves de l'exposition de restitution de résidence de l'artiste Toma Dutter à L'Annexe du Mrac au Lycée Marc Bloch à Sérignan
Un groupe d'élèves accueille une classe dans la salle d'exposition de leur lycée pour une visite de l'exposition de restitution de la résidence de l'artiste Toma Dutter. (entre 1h et 1h30)

Le Mrac, sa collection dans le musée et dans l'espace public
Découverte des œuvres pérennes sur la façade du musée en visite accompagnée par un médiateur ou en autonomie avec un document (1h) et visite dialoguée de la collection permanente (1h30).

Les métiers du musée
Rencontre d'un ou de plusieurs membres de l'équipe du Mrac et découverte de leurs missions au sein du musée (entre 30 mn et 1h) et visite dialoguée de l'exposition temporaire ou de l'accrochage de la collection permanente (entre 1h et 1h30).

Visite-atelier autour du commissariat d'exposition
Découverte de la collection permanente (1h30) et atelier dans lequel les lycéens tiennent le rôle de commissaire d'exposition et proposent un nouvel accrochage des œuvres de la collection à l'aide de 3 maquettes des salles du musée (1h).

Au Crac, à Sète :

« Les coulisses du centre d'art » :
La visite des expositions s'accompagne d'une découverte des métiers du centre d'art et de son fonctionnement : le commissariat des expositions, la communication, l'administration, la régie et la médiation. Les lycéens rencontrent et échangent avec les membres de l'équipe du Crac.

« La médiation d'une œuvre d'art » :
La visite des expositions s'accompagne d'une initiation à la médiation par l'équipe de médiation du centre d'art.

Journée croisée au Crac et au Mrac :
« Qu'est-ce qu'un centre d'art ? Qu'est-ce qu'un musée ? »
La visite des expositions présentées au Mrac et au Crac permet aux élèves de découvrir les spécificités de chaque lieu et leur rôle dans les différentes étapes de la création d'un projet artistique.

Toutes ces interventions seront encadrées par le service éducatif du musée et du centre d'art.

2. Plan de formation des élèves, des enseignants, des médiateurs

- Visites des expositions au Mrac et au Crac à destination des enseignants, organisées par le service éducatif sur chaque exposition
- Proposition d'outils pédagogiques réalisés par le service éducatif du Mrac et du Crac (dossiers pédagogiques, guides de visite, et fiches d'analyse d'œuvres)
- Pistes de prolongement de la visite par les enseignants en classe
- Dans le cadre du Plan Académique de Formation 2023-2024 : une action de formation proposée par le Crac et intitulée « L'expérience sensible du corps dans la pratique architecturale » autour de l'exposition de Gianni Pettena et une action de formation proposée par le Mrac « Regards croisés lettres et arts plastiques : Une Journée au musée ».

3. Communication à l'égard des publics et des tutelles

- Articles sur le site Internet du lycée
- Envois de communiqués à la presse locale
- Exposition dans l'enceinte du lycée
- Bilan annuel à l'égard des tutelles

4. Critères d'évaluation spécifique

Les enseignants exploitent dans leurs cours les notions abordées lors des visites d'expositions réalisées au Mrac et au Crac. Ils évaluent leurs élèves dans le cadre des projets d'éducation artistique en partenariat.

5. Nombre d'élèves impliqués dans le jumelage et niveaux scolaires

- Élèves impliqués : 2100 élèves des lycées Joliot Curie (Niveaux 3ème pp, Bac Pro, CAP, seconde générale, première générale et technologique, terminale générale, STMG, STI2D, BTS)
- Personnes concernées : l'ensemble des lycées Jolie Curie, élèves et personnels.

Article 3 : Définition du périmètre géographique de réalisation

Échelle régionale : jumelage dans le cadre du programme régional d'éducation artistique et culturelle.

Article 4 : Modalités de restitution

- Restitution : affiches, articles, photographies et comptes-rendus des élèves dans le journal du lycée, journal de bord
- Articles dans la presse locale
- Exposition au lycée, ouverte au public et aux établissements de la Région
- Réseaux sociaux et site internet de l'ELAC

Article 5 : Planning prévisionnel de réalisation des actions

- À programmer dans le courant de l'année scolaire 2023-2024 : les services éducatifs du musée et du centre d'art proposent d'accueillir toutes les classes de terminales.
L'établissement scolaire s'efforce d'inciter tous les professeurs principaux de niveau terminal à y mener leur classe.

Au Mrac, Sérignan :

- Le Mrac, un musée à ciel ouvert
- Visite active de l'exposition des collections
- Visite-atelier autour du commissariat d'exposition et de l'accrochage des collections au Mrac
- Les métiers du musée au Mrac
- Visite de l'exposition restitution de résidence à L'Annexe du Mrac au lycée Marc Bloch

Au Crac, Sète :
« Les coulisses du centre d'art »
« La médiation d'une œuvre d'art »

Journée croisée au Crac et au Mrac :
Qu'est-ce qu'un centre d'art ? Qu'est-ce qu'un musée ?

Article 6 : Critères d'évaluation prévus en référence aux objectifs pédagogiques et culturels

- Capacité à comprendre le travail d'un artiste contemporain
- Capacité à comprendre les grands mouvements artistiques en les replaçant dans leur contexte et en maîtrisant le vocabulaire correspondant
- Intérêt à réinvestir les connaissances dans d'autres disciplines et/ou dans un domaine spécifique
- Définition d'un projet professionnel dans le cadre du parcours avenir

Article 7 : Représentants du comité de pilotage

Sont désignés :
pour l'institution culturelle partenaire (Mrac):
nom : NOUET
prénom : Clément
téléphone : 04 67 32 33 05
courriel : clement.nouet@laregion.fr

pour l'institution culturelle partenaire (CRAC):
nom : COZETTE
prénom : Marie
téléphone : 04 67 74 96 36
courriel : marie.cozette@laregion.fr

nom : PONS
prénom : Jean-François
téléphone : 04 67 18 66 66
courriel : proviseur.jcurie34@ac-montpellier.fr

Article 8 : Constitution du groupe restreint

Sont désignés :

pour l'établissement local d'enseignement :
nom : RUFF
prénom : Denis
téléphone : 06 87 74 58 75
courriel : denis.ruff@ac-montpellier.fr

pour l'institution culturelle partenaire (Mrac):
nom : BONNEL
prénom : Anaïs
téléphone : 04 67 32 33 05
courriel :anais.bonnel@laregion.fr

pour l'institution culturelle partenaire (Crac):

nom : ROSSIGNOL
prénom : Vanessa
téléphone : 04 67 74 89 69
courriel :vanessa.rossignol@laregion.fr

Budget prévisionnel de fonctionnement 2023-2024

Préciser notamment les subventions déjà allouées, et faire apparaître éventuellement, d'autres sources de financement.

Le budget attribué par la Région Occitanie dépendra du vote de l'Assemblée Régionale chaque année.

DÉPENSES		RECETTES	
Achats : fournitures (ou locations) et petit matériel	3702 €	Région	2500 €
Services extérieurs : publication, communication, frais de transports	1100 €	Établissement scolaire	2400 €
Repas	300 €	DRAC	2500 €
Rémunération artiste	2500€	Rectorat	202 €
TOTAL	7602 €	TOTAL	7602 €

Fait à .....le ..... en quatre exemplaires originaux

Pour le Lycée Joliot Curie à Sète, Le Chef d'établissement, Jean-François PONS	Pour le Musée régional d'art contemporain et le Centre régional d'art contemporain, La Présidente du Conseil Régional Occitanie, Ancienne ministre Carole DELGA
L'enseignant, responsable du projet Denis RUFF	